

COMMUNE DE SOISSONS-SUR-NACEY

SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

20 heures

Convocation du 14/02/2022

Le 21 Février 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal de SOISSONS-SUR-NACEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Gabriel DELOGE, Maire.

Etaient présents : Gabriel DELOGE, Charles RAMBAUD, Jean-Marc MASLY, Magali DUPLESSIS, Delphine CORBERANT, Florence BIA-JEUNOT, Francis CULAS, Jérôme MORIZOT, Sébastien DALLAVALLE, Michelle BONNE, Patrice BOU SAADA,

Était Absent Excusé :

Était Absent :

Secrétaire : Delphine CORBERANT.

CDG21 : CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE - ADHESION

Le Maire rappelle :

- que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, la Commune a souscrit un contrat groupe auprès du Centre de Gestion de la Côte d'Or pour l'assurance statutaire,
- que la durée de ce contrat groupe a été fixée à quatre années (2019-2022),
- que la CNP Assurances et Gras Savoye ont été attributaires du marché public,

Le Maire expose :

- que la CNP assurances a informé le Centre de gestion d'un déséquilibre financier du contrat groupe et que des actions en terme d'aménagement tarifaires étaient nécessaires pour éviter la résiliation du contrat au 31 Décembre 2021,
- que le Conseil d'Administration du centre de gestion a validé le 30 Novembre 2021 la proposition suivante :

Agents IRCANTEC : augmentation du taux de cotisation de 1.10 % à 1.98 % en 2022.

Agents CNRACL : augmentation du taux de cotisation de 18 % en 2022 sans changement de formule (remboursement à 100 % des Indemnités journalières).

	2021	2022
Franchise Maladie ordinaire 10 jours	4.92	5.81
Franchise Maladie ordinaire 15 jours	4.55	5.37
Franchise Maladie ordinaire 30 jours	4.06	4.79

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

.../...

Vu le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Agents IRCANTEC : augmentation du taux de cotisation de 1.10 % à 1.98 % en 2022.

Agents CNRACL : augmentation du taux de cotisation de 18 % en 2022 sans changement de formule (remboursement 100 % des Indemnités journalières).

	2021	2022
Franchise Maladie ordinaire 10 jours	4.92	5.81
Franchise Maladie ordinaire 15 jours	4.55	5.37
Franchise Maladie ordinaire 30 jours	4.06	4.79

Les franchises choisies par la Commune ne sont pas modifiées.

Article 2 : le Conseil autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

CD : APPEL A PROJETS VILLAGE CÔTE D'OR - TRAVAUX RENOVATION ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet des travaux de rénovation de l'école maternelle pour un montant de 9 745,44 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Village Côte d'Or et de la DETR,
-
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	9 745,44 €	50 %	4 872,72 €
CD	Sollicitée	9 745,44 €	30 %	2 923,63 €
CRB				
Autre (à préciser)				
TOTAL DES AIDES				7 796,35 €
Autofinancement		9 745,44 €	20 %	1 949,09 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du bâtiment de l'école maternelle.

.../...

CD : APPEL A PROJETS PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX RENOVATION SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet des travaux de rénovation de la Salle des fêtes pour un montant de 62 413,00 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine Communal et de la DETR,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	59 752,50 €	40 %	23 901,00 €
CD	Sollicitée	59 752,50 €	30 %	17 925,75 €
CRB				
Autre (à préciser)				
TOTAL DES AIDES				41 826,75 €
Autofinancement			30 %	20 586,25 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du bâtiment de la Salle des fêtes.

ICO : CONVENTION DE MOE - PROGRAMME DE TRAVAUX VOIRIE 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'adhésion avec Ingénierie Côte d'Or (ICO), il convient de signer une convention de Maîtrise d'œuvre ou d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec ICO pour des travaux de voirie 2022.

Le montant total des honoraires de cette mission (composée d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle) est de 756,00€ HT, soit 907,20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique pour travaux/études des travaux de voirie 2022 pour un montant de 756,00€ HT, soit 907,20€ TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

• ETAT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE D20

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé au Président du Conseil Départemental en date du 09 Février 2022 et du mail à Madame Marie-Claire Bonnet-Vallet du 10 Février dernier ainsi que les réponses qui ont été apportées.

.../...

- TRAVAUX RUE DE POISEUL ET RUE DU MOULIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une commande d'enrobé à froid qui servira à boucher les trous dans les rues de Poiseul et du Moulin par les élus.

- ACCOTEMENTS RUE DE LA VELLE

Proposition est faite d'élargir les entrées avec géotextile en dessous.

- CIMETIERE

Pour faire suite à une réunion avec la Commune de Vielverge, il y aura 10 tombes à relever en 2022 pour un montant d'environ 2 000€ pour la Commune de Soissons.

- FORÊT

Diverses informations sont communiquées concernant les affouages, les ventes, la replantation de peupliers pour 10ha.

Le Maire informe le conseil que l'achat de la Parcelle de bois ZA2 au lieu-dit « Fleurenes » a été signé.

- ENTRETIEN VILLAGE

Un devis a été reçu de la Société ND Espaces Verts pour l'entretien régulier des espaces verts de la Commune pour l'année 2022. Les membres du conseil municipal acceptent ce devis et chargent Monsieur le Maire à le signer.

- SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe que Monsieur BOURCERET est volontaire pour gérer le site internet de la Commune et ainsi mettre à jour régulièrement les informations.

- CHEMIN DE RANDONNEE

Des conseillers vont étudier la possibilité de jonction entre le chemin de randonnée du Nacey et ceux de Champagney.

- TERRAIN DE SKATE

Le Maire donne lecture d'un courrier de deux jeunes habitants qui demandent la création d'un « Skate Park ».